

Conseil Municipal du 19 mai 2025

Présents : Caroline BASTOUL, Christine GONNU, Guillaume LAINÉ, Thomas MASSE, Franck MOLLARD, Thierry PAUCHARD, Thierry SPINNLER.

Excusées : Roland FEI, Francette GELBARD, Michel JUFFET, Mélanie TAILLOLE

Pouvoir :

Secrétaire de Séance : Thierry Spinnler

Ordre du jour :

- Approbation du Compte-Rendu du conseil du 07 avril 25
- Devis
- Travaux mairie
- Travaux lotissement
- Poste de secrétaire de Mairie : prolongation du CDD de Gaelle GOY pour 3 ans
- Vote des tarifs des concessions cimetièrre et case columbarium
- Décisions modificatives au budget principal et au budget assainissement
- Vote Service Commun Enfance Jeunesse – avenant n°3
- Compte-rendu de réunions
- Questions Diverses

Approbation du CR du 07 avril 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2025.

Devis

M le maire informe le conseil que 2 devis de RSE pour la mise en place de compteurs neufs ont été validés dans le cadre des travaux de restructuration de la Mairie.

Des devis seront demandés pour finaliser la viabilisation des terrains à vendre, la construction d'un grillage autour du futur « terrain de foot » et la réalisation d'enrobé à chaud pour réparer les trous route des Chintres et chemin des étangs.

Travaux Mairie

M le Maire informe comme chaque mois de l'avancement des travaux.
La grue a été installée et les fondations ont été commencées.

Les travaux avancent doucement avec un peu de retard de chantier dû au mauvais temps et aux ponts. Le retard sera rattrapé par les entreprises en doublant les effectifs.

M le Maire expose le contexte des couleurs des fenêtres de la même couleur entre l'intérieur et l'extérieur des menuiseries extérieures, ce qui n'est pas conforme aux dessins de l'architecte ni au CCTP. Cependant, si le menuisier n'a pas explicitement demandé quelle couleur était désirée pour l'intérieur, COSINUS a validé le plan proposé avec une seule couleur : Cosinus doit donc faire le point sur ce qui est d'ores et déjà commandé et sur des compensations possibles. Ce point sera à nouveau marqué par l'envoi d'une lettre recommandée.

M le Maire demande également aux conseillers de faire un choix de coloris concernant les menuiseries intérieures.

Après un temps d'échange, le conseil municipal ne se prononce pas sur la couleur tant que les éléments que Cosinus doit fournir (demandés lors de la dernière réunion de chantier du 16 mai 2025) ne seront pas transmis.

Tavaux Lotissement

M le Maire informe que les travaux de l'agrandissement de la microstation dans le lotissement « cœur de village » avancent et seront terminés en semaine 21.

Ressources humaines

M le Maire informe les conseillers que le contrat à durée déterminé de Gaele Goy, secrétaire de mairie arrive à échéance le 31 mai 2025. M le Maire informe qu'un renouvellement de 3 ans du CDD va être signé.

Concessions cimetière

M le Maire informe qu'il faut voter pour l'année 2025 les tarifs des concessions et columbarium.

Délibérations	31/03/2022	28/03/2024	% d'augmentation
Concessions			
15 ans	110,00 €	110,00 €	0 %
30 ans	190,00 €	300,00 €	58 %
50 ans	310,00 €	600,00 €	94 %
Colombarium			
15 ans	600,00 €	650,00 €	8 %
30 ans	800,00 €	850,00 €	6 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de 850 € à 1 000 € des cases du columbarium pour 30 ans, à cause de l'augmentation majeure du coût de réalisation des cases (> + 400 % en 10 ans).

Les autres tarifs restent inchangés.

Décision modificative au budget principal

Suite à l'envoi du Budget 2025, la trésorerie constate une anomalie à régulariser par Décision Modificative : Il est prévu en dépense de fonctionnement au chapitre 042 ; 743,75 € alors qu'en recette d'investissement, il est prévu au chapitre 040 : 227,75 €,

La différence (516 €) est votée en dépense d'investissement au chapitre 040 et non en recette.

Afin de régulariser cette anomalie, il est proposé au conseil de voter la décision modificative proposée ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
X		040	28041512	-516,00
	X	20 ou 204 ou 21 ou 23	202 ou 20415342 ou 2131 ou 231	1 032,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
	X	040	28041512	516,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Décision modificative au budget assainissement

Suite à l'envoi du Budget assainissement 2025, la trésorerie constate une anomalie à régulariser par Décision Modificative :

Il a été reporté 296 € au 001 en dépense alors qu'il s'agissait d'un résultat positif donc à reporter en recette.

La trésorerie demande de rectifier par Décision Modificative le résultat d'investissement au 001.

Afin de régulariser cette anomalie, il est proposé au conseil de voter la décision modificative proposée ci-dessous :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
X		001		-296,00
	X	21 ou 23	2188 ou 2318	592,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Chapitre	Article	Montant
	X	001		296,00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Création d'un budget annexe « terrains »

Pour identifier budgétairement les opérations afférentes aux parcelles en cours de viabilisation et mises en vente (recettes et dépenses soumises à TVA).

M le Maire propose la création d'un budget annexe au budget principal.

Cette opération permet d'avoir une lecture transparente des opérations de viabilisation, de division en lots et de vente de ces lots.

Le budget annexe sera clôturé lorsque les lots auront été aménagés et vendus en totalité.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la création de ce budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de création d'un budget annexe « Terrains ».

Vote Avenant n° 3 Service Commun Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire présente le Service commun Enfance Jeunesse de la Communauté de Commune de la Dombes.

L'avenant N°3 vient apporter le complément des heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2025/2026

Le comité de pilotage du Service Commun Enfance Jeunesse du 19 mars 2025 a validé la demande de financement d'heures de Sport et de Musique pour 3 écoles.

Les communes concernées les financeront à partir de la rentrée scolaire 2025/2026.

Cet avenant N°3, objet de la présente délibération doit être validé par le conseil communautaire et 2/3 des conseils municipaux. En cas d'absence de délibération d'une commune dans un délai de 3 mois suivant la transmission de la délibération du Conseil Communautaire à la Commune, le vote du Conseil Municipal de ladite commune est présumé favorable.

L'avenant N°3 vient apporter le complément des heures d'interventions à compter de l'année scolaire 2025/2026 :

A la suite des demandes de prestations d'interventions en sport et en musique par des communes, cet avenant vient compléter les heures d'interventions pour les écoles de l'Abergement-Clémenciat, Le Plantay et Marlieux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la validation de l'avenant n°3 à la convention relative au service commun Enfance Jeunesse et autorise M. Le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Transfert de compétences assainissement CCD

M. le Maire informe le conseil du rapport analyse assainissement fait par la Communauté de Commune de la Dombes.

Le transfert de la compétence coûterait extrêmement cher aux usagers car il y aurait mutualisation des coûts avec nivellement par le haut, autant pour les dépenses très importantes liées aux investissements à faire dans certaines communes où les réseaux ne sont pas séparatifs que pour le fonctionnement.

Il informe également que récemment la loi pour la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement a été définitivement adoptée par le Sénat : le conseil communautaire et les communes auront donc à se prononcer sur ce transfert.

Questions diverses

La région est en train de revoir la gratuité des transports sur le département de l'Ain, une communication aura lieu fin d'année scolaire sur ce sujet (certains conseillers l'ont déjà reçue).

La charrette d'ornement à côté du parking de la mairie devient vétuste. Elle sera démontée et remplacée par le petit portail qui était placée auparavant au pied de l'escalier de la mairie, entrouvert mais de manière fixe et maintenu par deux poteaux en aspect briques anciennes, et entouré de fleurs.

Le sou des écoles et la FCPE organisent du 16 au 20 juin « Un fruit à la récré » comme chaque année. Le sou enverra certainement bientôt une demande de subvention exceptionnelle.

Prochain conseil municipal le lundi 16 juin 2024

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h50.

Le secrétaire
Thierry SPINNLER

Fait à Sainte-Olive
Le Maire Thierry PAUCHARD

